



## ADDENDA # 03 DE 03

Titre de projet : Services A&I pour les infrastructures critiques, sismiques, mises à niveau et optimisations des espaces à Nairobi, au Kenya  
Numéro de projet : B-NROBI-102  
Numéro de l'appel d'offres : ARL-CONST-NROBI-16029  
Date : Le 13 octobre, 2016

Le paragraphe ci-dessous complète ou remplace le contenu correspondant des documents de demande de proposition émis le Le 26 septembre, 2016. Le présent addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

1. AJOUTER : Le document « Project Brief - Section 10 Commissioning Brief».
2. L'article A1. REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE est modifié comme suit :  
SUPPRIMER : Téléphone : 343-303-8283  
REEMPLACER PAR : Téléphone : 343-203-8283
3. L'article A7. LIVRAISON DE LA PROPOSITION est modifié comme suit :  
SUPPRIMER : Pour que la proposition soit valable, elle doit être reçue au plus tard à 14:00 heure locale (Ottawa, Ontario, le, à Ottawa (Ontario), le 14 novembre, 2016 appelée dans le présent document « Date de clôture »  
REEMPLACER PAR : Pour que la proposition soit valable, elle doit être reçue au plus tard à **14:00 heure locale (Ottawa, Ontario, le, à Ottawa (Ontario), le 28 novembre, 2016** appelée dans le présent document « Date de clôture »  
Nous ne considérerons pas des modifications à la «Date de clôture».
4. L'article A10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS est modifié comme suit :  
SUPPRIMER : Toutes les demandes de renseignements ou questions concernant la présente DP doivent être présentées par écrit au représentant du Ministère, au plus tard dix (10) jours civils suivant la date et l'heure de clôture, afin d'accorder suffisamment de temps pour y répondre.  
REEMPLACER PAR : Toutes les demandes de renseignements ou questions concernant la présente DP doivent être présentées par écrit au représentant du Ministère, au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la date et l'heure de clôture, afin d'accorder suffisamment de temps pour y répondre.
5. L'article A13. CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES (S'IL Y A LIEU) est modifié comme suit :  
SUPPRIMER : Une Conférence des soumissionnaires obligatoire sera tenue à la chancellerie du Canada, Limuru Road Gigiri, Nairobi, Kenya le 02 novembre 2016. La Conférence commencera à 10.00 heure  
REEMPLACER PAR : Une Conférence des soumissionnaires obligatoire sera tenue à la chancellerie du Canada, Limuru Road Gigiri, Nairobi, Kenya **le 09 novembre 2016**. La Conférence commencera à 10.00 heure

Fin de l'addenda #03